

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
PORTANT SUR L'ANNÉE 2021**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers des Alpes de Haute-Provence est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

L'année 2021 a été marquée par une hausse du nombre de dossiers déposés (+2,6%) par rapport à l'année précédente marquée par le confinement lié à la crise sanitaire. Si l'on compare à 2019, année de référence, nous constatons un recul de 13,2%.

Le taux de redépôts pour 2021 est de 41,1%, légèrement au-delà des performances de la Région (40,7%).

Recevabilité et orientation

En 2021, 297 dossiers ont été soumis à la commission dont 8,2% ont été déclarés irrecevables, principalement dû à un statut professionnel inéligible ou une absence de surendettement.

275 dossiers ont été orientés en 2021 dont 45,5% vers des rétablissements personnels et 54,5% vers des réaménagements de dettes.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

La conciliation ne concerne que 7,9% des dossiers. La vente du bien est largement préconisée dans ces situations.

Mesures d'effacement partiel ou sans effacement : concerne 38,7% des dossiers, en hausse de 2,2 points par rapport à 2020.

Mesures d'effacement total : taux de 38,1%, quasi équivalent à celui de 2020 (38,4%).

Mesures pérennes et mesures provisoires

Le taux de mesures pérennes est de 76,5%, en hausse de 3,5 points par rapport à 2020.

Les mesures provisoires, avec un taux de 4,1%, sont en baisse de plus de 2 points et concernent essentiellement des moratoires de 24 mois pour mettre en vente un bien immobilier.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	0	Annulation compte tenu des conditions sanitaires
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)		La Banque de France ne participe pas aux réunions de la CCAPEX mais informe via un lien informatisé les dossiers dans lesquels les débiteurs ont bénéficié de la procédure de surendettement
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions 6 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 40</i>	
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale		Pas de convention
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions 9 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 71</i>	
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		Pas de réunions spécifiques sur les particuliers mais échanges nombreux avec la profession bancaire, notamment sur des situations individuelles
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	109 personnes rencontrés	

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

La commission préconise un accompagnement social et/ou budgétaire dans le cadre de RP après RP sans pour autant avoir les outils de suivi de la mise en œuvre de ces préconisations. Elle ne peut pas non plus agir si les mesures ne sont pas mises en œuvre par le débiteur.

La complexité des courriers envoyés aux débiteurs ne permet pas toujours aux débiteurs de bonne foi de mettre en place l'ensemble des mesures demandées par la commission.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

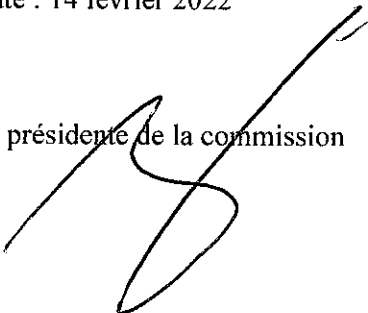
L'illectronisme : les débiteurs ont de plus en plus de mal à réaliser leurs demandes de justificatifs ou de droits car la plupart des demandes se réalisent désormais en ligne.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

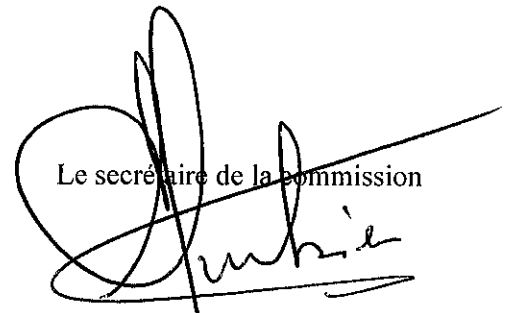
Les différences de montants sur les créances à la suite de rachats.

Date : 14 février 2022

La présidente de la commission

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a series of smaller, connected strokes.

Le secrétaire de la commission

A handwritten signature in black ink, featuring a large, circular loop at the beginning, followed by a series of smaller, connected strokes.

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Indicateurs	2019	2020	2021	variation 2021/2020 en %	variation 2021/2019 en %
Dossiers déposés	357	302	310	2,6%	-13,2%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	39,9%	37,5%	41,1%		
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	22,2%	19,3%	13,9%		
Dossiers décidés recevables par la commission	343	261	269	3,1%	-21,6%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	10,8%	10,7%	8,9%		
Dossiers décidés irrecevables par la commission	25	23	28	21,7%	12,0%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	28,0%	39,1%	32,1%		
Dossiers orientés par la commission	347	264	275	4,2%	-20,7%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	43,8%	44,7%	45,8%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	42,7%	45,5%	45,5%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	2,3%	1,1%	0,0%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	55,0%	53,4%	54,5%		
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	378	307	341	11,1%	-9,8%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	3,4%	8,5%	7,0%		
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	6,6%	7,5%	8,2%		
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	41,5%	38,4%	38,1%		
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	1,6%	1,0%	0,0%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	8,5%	8,1%	7,9%		

<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	3,4%	3,3%	3,8%		
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	5,0%	4,9%	4,1%		
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)</i>	38,4%	36,5%	38,7%		
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	32,8%	30,3%	34,6%		
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	21,2%	18,9%	21,1%		
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	5,6%	6,2%	4,1%		
<i>Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)</i>	79,4%	73,0%	76,5%		
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	4	2	4		
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	2	4	2		

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	8,2%	6,1%	4,5%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	38,1%	41,5%	39,4%
Part des plans conventionnels conclus*	7,9%	5,7%	7,9%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	38,7%	39,0%	41,5%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	76,5%	77,5%	76,3%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Alpes de Haute-Provence	Dettes financières	6 501	221	930	70,9%	81,3%	14 216	3,0
	dont dettes immobilières	2 653	27	41	28,9%	9,9%	77 378	1,0
	dont dettes à la consommation	3 663	191	726	40,0%	70,2%	13 036	3,0
	dont autres dettes financières	185	121	163	2,0%	44,5%	827	1,0
	Dettes de charges courantes	1 267	205	657	13,8%	75,4%	2 797	2,0
	Autres dettes	1 397	135	253	15,2%	49,6%	1 742	1,0
	Endettement global	9 165	272	1 840	100,0%	100,0%	17 053	6,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Provence – Alpes – Côte d'Azur	Dettes financières	290 973	7 577	35 449	66,1%	83,9%	15 143	3,0
	dont dettes immobilières	124 221	974	1 475	28,2%	10,8%	105 132	1,0
	dont dettes à la consommation	159 341	6 846	29 216	36,2%	75,8%	13 345	3,0
	dont autres dettes financières	7 410	3 821	4 758	1,7%	42,3%	883	1,0
	Dettes de charges courantes	64 968	6 637	20 226	14,8%	73,5%	3 777	2,0
	Autres dettes	83 995	4 611	9 572	19,1%	51,0%	2 250	2,0
	Endettement global	439 936	9 036	65 247	100,0%	100,0%	19 981	6,0

Rapport d'activité des commissions France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 389 647	90 755	404 100	69,4%	80,5%	14 440	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	1 534 603	14 292	23 085	31,4%	12,7%	92 269	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	1 775 420	80 658	323 453	36,3%	71,5%	12 677	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	79 624	46 817	57 562	1,6%	41,5%	792	1,0
Dettes de charges courantes	710 727	87 738	319 557	14,5%	77,8%	3 853	3,0
Autres dettes	786 856	61 174	133 202	16,1%	54,2%	1 924	2,0
Endettement global	4 887 230	112 802	856 859	100,0%	100,0%	18 179	7,0